ACCÈS FILIÈRE HAUT NIVEAU ET DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Dossier matériel CDV17 - 2026/2027

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la politique sportive départementale du Comité Départemental de Voile pour accompagner les clubs et jeunes sportifs du territoire.
Il fait partie des actions du « plan de relance U15 » et permet d'accompagner les jeunes coureurs vers la filière Haut niveau.
Il s'inscrit dans la continuité d'un long partenariat avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime aujourd'hui suspendu.

<u>Les objectifs</u> :
Ils se situent à plusieurs niveaux :

- Aider les jeunes sportifs à réaliser des performances lors des Championnats de France Jeunes et à accéder au haut niveau par la mise à disposition de matériel performant.
- Contribuer à la mise en place d'un fonctionnement cohérent des PE* et DRE* et à l'émergence d'une élite départementale qui pourra accéder à ces dispositifs.
- Faciliter la cohérence des demandes des coureurs établies dans le cadre du projet sportif de chaque club.
- Favoriser la définition de projets sportifs par les coureurs et leur réalisation.
- Aider les clubs dans leur politique de développement sportif et sur le « Plan de relance U15 ».

Pour atteindre ces objectifs on distingue trois niveaux d'utilisation du matériel :

- **1er niveau « la performance »** : le matériel le plus récent est affecté à des coureurs à fort potentiel, ayant déjà réalisé des performances et inscrits sur les listes « haut niveau » (jeune, espoir) ou respectant les critères « espoirs fédéraux ».
- **2ème niveau « les coureurs à potentiel »** : après une première utilisation orientée vers la performance, le matériel est affecté à des coureurs, sur proposition de la « CTM », sur la base des premiers résultats sportifs et de l'engagement personnel
- **3ème niveau « le développement sportif »** : après ces deux temps d'utilisation il est ensuite mis à disposition des clubs proposant un projet de développement sportif pour leur équipe de compétition ou leur école de sport avec promesse d'achat à tarif préférentiel.

La mise en place de ces objectifs repose sur la définition d'une procédure, de critères, d'un échéancier et de dossiers types adaptés à chaque niveau d'utilisation du matériel.

<u>La procédure</u> :
Suite à l'information transmise aux présidents de clubs, aux entraîneurs des différentes séries, courant juin 2026 , **les dossiers complets** devront être adressés au CDV 17 avant **le 28/08/2026 pout toutes les séries.**
Après étude de l'ensemble des dossiers par la « commission technique matériel » (CTM) et

transmission de ses avis au CDV 17 (commission matériel, bureau et Comité Directeur) chaque coureur sera informé rapidement de la décision prise par la « Commission Matériel CDV 17 » et le bureau du CDV 17.
La convention correspondante lui sera transmise afin d'officialiser l'attribution.
Le matériel affecté lui sera remis après transmission au CDV17 de la convention accompagnée de l'ensemble des pièces demandées. Un inventaire du matériel sera alors réalisé.
L'assurance du matériel en fonction des cas pourra être réalisée par le club ou l'intéressé en fonction de la politique de chaque club. Cette assurance devra permettre au coureur ou à l'équipage de naviguer en autonomie sous réserve du niveau technique validé par l'entraîneur.
Au moment de la restitution du matériel, l'ensemble des réparations nécessaires devra avoir été réalisé. Cette restitution se fera en présence des parents pour les enfants mineurs.

Concernant le matériel disponible pour le « développement sportif », la liste du matériel sera diffusée au plus tard dans le courant du mois de septembre 2026. Un dossier spécifique sera alors établi. Il sera étudié sur les mêmes bases que le « dossier coureur ». Suite à la décision du CDV17, après avis de la « CTM *», le matériel sera mis à disposition du club avec une promesse d'achat en cours d'année.

La fiche « échéancier » jointe en annexe précise le déroulement et l'organisation de l'ensemble.

<u>Les critères d'accès</u>:
Pour bénéficier de l'aide du CDV17 il est nécessaire :

- D'être licencié dans un club du département et résider en Charente-Maritime depuis au moins deux années.
- De transmettre un dossier complet en respectant les délais. Il précisera entre autres points, l'engagement à l'entretien du matériel attribué.

En temps normal, le tableau suivant défini les résultats à obtenir pour **<u>prétendre</u>** à l'attribution du matériel « 1er niveau performance ».
Cht E : Championnat d'Europe; Cht F: Championnat de France; F: Filles; G : garçons.

Séries	**Dériveur Solitaire Ilca**	**Catamaran**	**PAV Bic 293**	**PAV IQ FOIL**
Perf Haut Niveau Relève (1)	https://hn.ffvoile.fr/media/bmfhvoxf/criteres-d-acces-mise-en-liste-2026.pdf			
Perf Espoirs (1)				
Perf Espoirs Fédéral	A discrétion des propositions de la CTM, validées par la commission matériel CDV17			

(1) cf. extraits critères officiels liste haut niveau et espoir

<u>Attention</u>:
La réalisation de ces critères n'ouvre pas droit à une attribution automatique de matériel.

Le nombre de demandes, la répartition des achats entre les séries, le projet et l'engagement sportif de chaque coureur, l'avis de la commission matériel, seront étudiés et validés par le bureau du CDV17 (par délégation du comité directeur).

<u>Le matériel</u> :
A ce jour l'aide du CDV17 concerne les supports suivants: , Ilca, Nacra 15, Bic 293, IQ Foil Youth.

<u>La demande</u> :
Elle est rédigée sur le document remis par le CDVoile 17 et signée par le président du club. Elle sera impérativement remise dans les délais impartis. Elle décrit, entre autre, les principaux éléments du projet sportif du coureur : principaux objectifs sportifs, structure d'entraînement et rythme, projets de stages, nom de l'entraîneur, préparation physique, financement du matériel complémentaire…

<u>Le rôle du club</u> :
- il informe ses coureurs, distribue les dossiers et fait passer l'échéancier.
- il aide le coureur à rédiger sa demande et il contribue :
 . au suivi du projet sportif du coureur
 . aux financements complémentaires du matériel en fonction de ses possibilités.
 . à l'entretien du matériel (conseils, aide ponctuelle, mise à disposition d'outils…)

<u>Lexique</u> *:
- PE: Pôle Espoir
- DRE : Dispositif Régional d'Entraînement
- CTM : Commission Technique Matériel Mixte CDV/Ligue constituée des entraîneurs du PER, des CTR et des techniciens du CDV17
- CD : Comité Directeur

Les documents suivants complètent ces informations :
- Échéancier 2026/2027.
- Demande matériel et projet sportif coureur
- Demande matériel pour le développement sportif d'un club
- Projet de convention coureur.
- Projet de convention club.

Proposition de supports à attribuer (accès Haut niveau/plan de relance U15 pour la saison 2026-2027 :

Bic 293 (flotteur équipé)	ILCA (coque, safran, dérive)	Nacra 15 (complet, « voile d'entrainements- »)	IQ FOIL (flotteur, foil, housse)
2025-1	227248	222	2024-1
2025-2	227246	179	2024-2
2024-1	225758		2023-1
2024-2	225757		2023-2
	223563		

Proposition de supports « développement sportif clubs » pour la saison 2026-2027 :

Bic 293 (flotteur équipé)	ILCA (coque, safran, dérive)	Nacra 15 (complet, « voile d'entrainements- »)	IQ FOIL (flotteur, foil, housse)
/	221113	124	2023-3
/	218837	/	2023-4
/	217443	/	/